

Des citoyens qui abusent de la ressource.

Il y a quelques années, j'ai téléphoné à quelques reprises au ministère des ressources naturelles, section forêts, parce qu'il y avait des particuliers qui coupaient du bois de chauffage entre le lac Lemoyne et le chemin Baie-Carrière. Avec ou sans permis, ils coupaient du petit bouleau blanc de 15 à 20 cm (6 à 8 pouces) à la souche, et n'en récupéraient seulement environ la moitié en laissant des cimes de 10-12 cm.

Peut-être que certains vont répondre que c'est du bouleau "coti" en son centre dans certains cas; mais pour un poêle à bois cela importe peu que le bois soit petit ou croche ou un peu abimé... Au ministère, on m'a répondu être au fait que cela se faisait aussi ailleurs en région, parce que d'autres s'étaient aussi plaints de ce gaspillage, mais qu'on avait pas les ressources ni le personnel pour tout vérifier et qu'on s'appuyait sur la bonne volonté des gens... De plus, on m'a précisé qu'il n'y avait pas de règlement spécifique à la coupe du bois de chauffage. La règle générale est de 10 cm (4 pouces) à la cime. Remarquez que ce ne sont pas des compagnies qui doivent respecter un minimum pour les machines à leurs scieries.

La question qui tue ...:

Pourquoi un grand nombre de jeunes bouleaux sèchent-ils de la cime (tête) et meurent à plusieurs endroits en Abitibi-Témiscamingue? Serait-ce dû à un degré de pollution tel qui va toujours en s'aggravant et deviendra réversible qu'à très long terme?

Il y a plusieurs années (5-6ans), suite à du défrichage pour un sentier de motoneige et de VTT, ils ont laissé pourrir en forêt quelques camions de résineux. Cela demeure aussi un gaspillage scandaleux.

Cela se passe au vu et au su de tout le monde...et ce n'est que la pointe de l'iceberg.